

Déclaration de politique communale 2019-2024.

Préambule.

La commune de Merbes-le-Château regroupe, depuis 1977, les villages de Fontaine-Valmont (FV), Labuissière (LB), Merbes-le-Château (MLC) et Merbes-Sainte-Marie (MSM). C'est une petite commune rurale de 3024 hectares dont près des deux tiers sont consacrés aux activités agricoles mais qui a connu, dans le passé, une activité marbrière florissante. Elle est traversée d'ouest en est par la Sambre qui recueille sur sa rive droite les eaux de la Hantes, à hauteur d'une vaste réserve naturelle créée en 1985. La commune possède sur son territoire des jalons historiques remarquables dont les plus anciens remontent à la période gallo-romaine. La population de Merbes-le-Château compte aujourd'hui 4250 habitants. Malheureusement la commune présente un taux de chômage élevé avoisinant les 15 %, témoin d'une indiscutable précarité économique et sociale.

Les élections communales du 14 octobre 2018 ont conforté la majorité socialiste en place (11 conseillers sur 15). La présente Déclaration de politique communale décrit, par thème, les principaux objectifs de la majorité durant la législature communale 2019-2024. Cette Déclaration servira de base au Programme stratégique transversal (PST) de la commune, le nouvel outil de gouvernance intégré dans le CDLD par le décret du 19 juillet 2018.

Les élus socialistes s'engagent à la mettre en œuvre à moins que des contraintes imprévues ne les en empêchent ou que des opportunités nouvelles ne se présentent et ne créent un intérêt pour d'autres actions. Ils s'engagent également à travailler dans le respect des droits et libertés de tous les Merbiens. Ils s'engagent enfin à assumer leurs responsabilités avec le dévouement, l'humilité mais aussi l'enthousiasme qui doivent être ceux de tout responsable politique. Leur souhait le plus cher, c'est que le Merbien puisse être fier de sa commune et y trouver le bien être qu'il recherche.

1. Gouvernance et administration.

Le Collège aura à cœur de poursuivre la relation de confiance réciproque avec l'administration qui est la pierre angulaire du bon fonctionnement d'une commune.

Afin de réduire les disparités en matière de pensions entre les agents statutaires et contractuels de la commune et du CPAS, la mise sur pied d'un second pilier de pensions au profit des agents contractuels est prévue. Par ailleurs, la commune tiendra ses engagements relatifs au Pacte de solidarité entre les générations (notamment en ce qui concerne le calendrier des nominations).

La majorité mettra à jour les différents règlements communaux qui organisent le cadre de la vie publique des habitants.

Dans ses rapports avec l'opposition, la majorité veillera à la sérénité des débats et au partage de l'information en développant une plateforme de communication numérique. Elle mettra à jour le ROI du Conseil communal afin de créer plusieurs commissions destinées à préparer les discussions lors des séances du Conseil communal et ce conformément à l'article L1122-34 du CDLD.

La majorité s'engage à être à l'écoute de tous les Merbiens, sans aucune exclusive et dans le respect absolu de l'autre. Elle s'engage à communiquer ses décisions administratives sans retard, avec équité et dans le respect le plus strict des principes de l'éthique publique. La majorité mettra sur pied un guichet local de médiation/conciliation afin de répondre mieux et plus rapidement aux plaintes des citoyens. Elle favorisera la participation citoyenne en organisant des rencontres thématiques avec les habitants, en ouvrant un registre communal des propositions citoyennes et en accordant des budgets « projet spécifique » au Conseil Consultatif des Aînés, au Conseil Communal des Enfants et au Conseil Communal des Jeunes à créer. Elle fera évoluer son site internet afin de permettre une interactivité avec les services communaux dans certains domaines de la vie administrative.

Le Collège a aussi comme objectif de garantir la bonne santé financière de la commune tout en assurant le développement harmonieux de la vie publique des Merbiens. Cela présuppose d'anticiper l'augmentation prévisible des dépenses de transfert (zone de police, zone de secours, CPAS), de rechercher activement les subsides auxquels la commune peut prétendre, de choisir les investissements les plus judicieux, de renforcer les synergies avec le CPAS et de maîtriser, autant que faire se peut, les dépenses de fonctionnement. En dépit d'un taux d'imposition relativement élevé (8,5 % d'additionnels communaux à l'IPP et 2800 centimes additionnels au PRI), les recettes fiscales de la commune sont aujourd'hui limitées par les faibles niveaux du revenu cadastral moyen et du revenu fiscal moyen. Pour notre commune, la réduction de l'IPP, qui est un souhait citoyen légitime, ne pourrait aujourd'hui se concevoir que dans le cadre d'un transfert financier de l'IPP vers le précompte immobilier, d'un meilleur rendement de l'IPP lié à l'augmentation des revenus déclarés de nos concitoyens ou d'une revalorisation du fonds des communes.

2. Economie rurale et création d'emploi.

La majorité a comme objectif de créer un incubateur des métiers en région rurale et de mettre en œuvre une fonction de job-coaching avec l'aide de partenaires institutionnels (Maisons de l'emploi, Missions régionales pour l'emploi, ALE, CPAS, Ecoles...) mais aussi avec l'aide de citoyens intéressés (artisans, PME, agriculteurs, citoyens retraités...). Elle organisera, dans ce cadre, une foire annuelle du commerce, de l'artisanat et de la ruralité dans le but de promouvoir les commerces de proximité, les initiatives de diversification agricole (produits du terroir, circuits courts, vente directe, gîtes à la ferme) et les PME de l'entité afin de favoriser une économie circulaire.

La majorité s'emploiera pour mener des actions de lobbying dans le but de décroiser, le plus rapidement possible, notre région en améliorant la mobilité est-ouest (construction de la RN54 avec remembrement agricole et bassins d'orage, revitalisation de la ligne ferroviaire 130A Charleroi-Erquelines avec liaison vers Maubeuge) et nord-sud (liaisons TEC avec Mons et Binche-La Louvière). Un tel décroisement ouvrirait notre région vers les grands bassins d'emplois et permettrait à notre région d'offrir des espaces d'investissements industriels ou technologiques.

3. L'action sociale.

La majorité agira au mieux afin de permettre à chacun d'avoir la possibilité de vivre dans la dignité. Les synergies entre la commune et le CPAS seront renforcées afin de réduire les charges administratives qui peuvent l'être et optimiser les actions en faveur des plus démunis. La Déclaration de politique sociale que le CPAS présentera conformément à sa loi organique (décret du 19 juillet 2018) mettra en avant les actions spécifiques du CPAS en matière de lutte contre la pauvreté et les discriminations. Dans ce cadre, la majorité communale continuera à soutenir la politique de réinsertion professionnelle du CPAS et, plus particulièrement, l'intégration au sein des équipes communales de citoyens sous 'contrats article 60'.

La politique du logement est menée conjointement par les deux instances car le financement, via les Plans d'ancrage logement successifs, est communal. La majorité a pour objectif de compléter l'offre actuelle de logements sociaux par la création de deux logements d'urgences (ancienne cure de LB) et d'un logement de transit (Merbien à MSM), mais aussi de la diversifier en créant des logements « Tremplin » pour les jeunes ménages, des logements pour famille nombreuse, des logements à loyer d'équilibre (loyer plafonné) voire des logements adaptés pour personnes âgées ou handicapées.

La majorité souhaite également poursuivre l'expérience du Plan de cohésion sociale (PCS) qui est aujourd'hui géré conjointement avec la commune de Lobbes et les CPAS des deux communes.

4. Les seniors.

La majorité a pour objectif de diversifier le rôle du Conseil consultatif des aînés et de lui adjoindre un budget qui lui permettrait de mener à bien un projet spécifique annuel.

Elle veut développer un projet de 'consultants seniors' auprès des associations et des écoles qui le souhaiteraient voire au sein d'une fonction de 'job-coaching'.

Elle a la volonté de lutter contre l'isolement des aînés en multipliant les 'ateliers-seniors' (cuisine, tablettes numériques, jeux de cartes et de société, gymnastique, balades, lieux de parole...).

La majorité voudrait aussi tester la faisabilité de la création d'une maison de repos et de soins et d'une résidence-services dans l'entité.

La majorité veut favoriser l'intégration des moins valides dans tous les aspects de la vie communale. Elle veillera notamment à rendre progressivement les bâtiments publics plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lors des travaux sur les espaces publics, des aménagements spécifiques seront réalisés en termes de mobilier urbain.

5. Enfance et jeunesse.

La majorité a pour objectif de créer un espace de co-accueil de la petite enfance et des locaux à disposition des mouvements de jeunesse dans le cadre de la création d'une maison de village à LB (site Danthine).

Elle relancera l'implication citoyenne des jeunes en créant un Conseil communal des jeunes, doté d'un budget qui lui permettrait de mener à bien un projet spécifique annuel.

Elle soutiendra des initiatives orientées 'jeunes' dans le cadre du PCS (street-gym, quartier foot...).

Elle consacrera une importante section de la bibliothèque communale aux livres pour enfants, à la BD et à une ludothèque.

6. Développement durable, transition énergétique, qualité du cadre de vie.

La majorité souhaite protéger le caractère rural de la commune et la qualité de vie de ses habitants en mettant en œuvre les actions suivantes qui visent à réduire les nuisances environnementales :

- mettre en œuvre le Plan d'action communal en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir les énergies renouvelables à l'horizon 2030 (recourir à la technologie LED, isoler les bâtiments, promouvoir le photovoltaïque et la biométhanisation, étudier l'installation d'éoliennes minimisant les nuisances paysagères et sonores, promouvoir des moyens de transport plus économes en énergie fossile) ;
- promouvoir une agriculture familiale, raisonnée et respectueuse de la nature ;
- poursuivre les actions du plan Maya (prés fleuris, arbres fruitiers, nichoirs à insectes) et soutenir celles de nos apiculteurs (rucher pédagogique à LB) ;
- réactiver le projet de construction d'une station d'épuration à LB auprès de la SPGE ;
- promouvoir le vivre ensemble en embellissant nos villages et en veillant à leur propreté (éclairages de Noël, décorations florales...) ;
- étudier la faisabilité de la création d'un groupe pluri-communal d'action locale de la Haute Sambre (GAL) ;
- créer un jardin communautaire ;
- promouvoir la réduction de la quantité de déchets produits (achats responsables, compostage des déchets organiques...) et l'amélioration du tri citoyen pour favoriser le recyclage ;
- renforcer dans les écoles les actions visant à inculquer les bonnes pratiques environnementales : tri des déchets, économie d'énergie, alimentation saine, bien-être animal ;
- recourir à de nouvelles méthodes d'entretien des espaces publics à la suite de l'interdiction de l'usage des pesticides ;
- entreprendre le verdissement des cimetières et des places publiques (arbres, haies, pelouses).

7. Sport, santé, bien-être.

A tout âge de la vie, la pratique raisonnée d'une activité physique est souhaitable pour préserver sa santé et trouver son équilibre personnel. Le sport est aussi un intéressant facteur d'intégration dans la société et de promotion des valeurs humanistes.

A ce titre, la majorité continuera à soutenir les clubs sportifs locaux en les aidant notamment à moderniser leur infrastructure. Elle a ainsi pour objectif la construction d'un hall polyvalent à LB (site Danthine) afin d'accueillir les différents clubs sportifs de l'entité.

Elle veillera également à améliorer l'accessibilité au sport pour tous via la construction d'un troisième espace multisport dans la commune mais à MSM cette fois.

Elle aménagera des circuits sport-nature dans les Carrières de l'Imaginaire (jogging, VTT).

Elle mettra sur pied des actions ciblées de promotion et d'éducation à la santé avec les acteurs de soins de l'entité et le Centre local de promotion de la santé de Charleroi-Thuin (dépistage du cancer et du diabète, prévention des maladies cardiovasculaires, don de sang, hygiène dentaire, sensibilisation à la contraception et aux maladies sexuellement transmissibles, prévention des assuétudes...).

Elle renforcera l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie et dans la société en général en promouvant leur autonomie, en défendant l'égalité des chances et en améliorant l'accessibilité aux bâtiments publics.

8. Enseignement.

La connaissance est l'un des plus puissants facteurs d'émancipation. La formation scolaire est essentielle à la structuration de la personnalité de l'enfant. Dans le cadre du réseau d'enseignement fondamental dont la commune assure la gestion, priorité sera accordée à la maîtrise des apprentissages de base (lire, écrire, calculer, s'étonner, raisonner). La majorité créera une cellule de soutien aux apprentissages de base afin de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire (encadrement de remédiation).

La majorité mettra également tout en œuvre pour faire du numérique un vecteur d'émancipation sociale notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux en classe. Elle veillera aussi à ce que l'école mette en garde les élèves contre les risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

L'école veillera tout particulièrement à promouvoir le goût de l'effort, le dépassement de soi et la rigueur dans le travail de même que le respect envers les autres. Ceci n'empêche en rien l'approche ludique et créative dans les méthodes d'enseignement. Il faut faire aimer l'école. L'école se doit aussi de mettre en avant la pratique sportive, d'éveiller la curiosité scientifique, de donner le goût des langues aux élèves, de les éduquer au respect de la nature et de leur environnement rural, et aussi de les sensibiliser à la citoyenneté responsable et au vivre ensemble multiculturel.

La majorité veillera tout particulièrement à la qualité et à la sécurité des infrastructures scolaires, au bon suivi du projet d'établissement et au maintien d'une bonne cohésion au sein des équipes enseignantes.

La majorité a aussi pour objectif de rénover les cours d'école de LB, MLC et FV.

9. Travaux de maintenance des bâtiments, travaux de voirie.

La majorité réalisera en 2019 les travaux de voirie prévus dans le cadre du PIC 2017-2018 (rénovation des rues Bovesse, Servais, Delval, Haute, des Bouveries et des Marais ainsi que de la place Sainte-Anne).

Des travaux de rénovation de voirie et d'égouttage ainsi que des travaux d'isolation de bâtiments communaux seront poursuivis dans le cadre des PIC 2019-2021 et 2022-2024.

Les rues Bois de la Loge et Culot du Bois à FV seront aussi rénovées grâce à l'obtention de subsides destinés à l'amélioration des voiries agricoles.

La majorité a toujours l'objectif de rénover la rue Neuve et la rue sous-Ghoy mais elle a besoin, pour ce faire, du calendrier de mise en œuvre de la station d'épuration de LB (SPGE).

La majorité a également l'objectif de restaurer les monuments aux morts de LB et MSM, d'effectuer une rénovation intérieure de l'ancienne maison communale et un réaménagement de la place de l'écluse à LB. Elle a prévu la rénovation des peintures intérieures de l'église de MSM.

Elle instaurera un programme de maintenance préventive du patrimoine bâti de la commune et du CPAS.

Elle effectuera les achats nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement de son parc de génie civil et de moyens de transport.

10. La sécurité.

Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et en sécurité. Les actions suivantes seront mises en avant par la majorité :

- renforcer la présence sur le terrain des agents de quartier ;
- agir en matière de sécurité routière par la pose de radars préventifs et répressifs (carrefours dangereux...), par l'aménagement des voiries (ralentisseurs du trafic) et par l'aménagement des accotements ainsi que des trottoirs ;
- lutter plus activement contre le vandalisme et les incivilités environnementales par la mise en œuvre de sanctions administratives ;
- mettre en œuvre des Partenariats locaux de prévention (collaborations structurées entre les citoyens et la zone de police dans le but de réduire la criminalité et d'accroître le sentiment général de sécurité) ;
- développer la cellule de médiation/conciliation pour tenter de résoudre les conflits de voisinage ;
- placer des caméras de surveillance mobiles aux endroits sensibles du domaine public (faire la chasse aux dépôts sauvages) ;
- contrôler les espaces publics de jeux destinés aux jeunes.

11. Culture et folklore.

La majorité a pour objectif de :

- poursuivre la collaboration avec le Centre culturel de la Haute-Sambre tout en proposant une offre culturelle propre : cycle des conférences merbiennes, festival de la BD, festival de la coutellerie, fête de la musique, expositions thématiques, pièces de théâtre, concerts, ciné-club, soirées wallonnes, promotion des artistes locaux... ;
- spécialiser la bibliothèque communale Léo Claretie dans les domaines des livres pour enfants, de la BD, des jeux éducatifs et développer une section consacrée à la langue wallonne ;
- aider, comme par le passé, les associations culturelles et folkloriques de l'entité : Cercle d'histoire, Art à tout vent, Atelier de poterie, Ecole de tambour, Ecole de danse, sociétés de Gilles... ;
- soutenir les manifestations festives qui fondent notre identité villageoise : Carnavals, Fête d'Halloween, Ducasses de quartier, Fête du solstice d'été, Marchés de Noël, Journée des voisins...

12. Tourisme.

La majorité a pour objectif de :

- développer le rôle de l'Office du tourisme qui fait maintenant partie de la Maison du tourisme du Pays des Lacs ;
- promouvoir les circuits touristiques locaux existant : la réserve naturelle de la Haute Sambre, les fermes en carré, les églises classées, les promenades pédestres balisées ;
- insérer la commune dans le réseau des 'points nœuds' de Wallonie afin de promouvoir le tourisme à deux roues et organiser un événement cycliste annuel ;
- créer un espace de tourisme 'nature' sur le site des Carrières de l'Imaginaire ;
- créer une promenade géologique balisée et expliquée dans les Carrières de l'Imaginaire qui furent le lieu d'extraction du marbre Sainte-Anne ;
- mettre en avant, dans une perspective touristique, les activités 'terroir' : produits issus de l'économie rurale locale, foire annuelle du commerce, de l'artisanat et de la ruralité, manifestations culturelles et folkloriques, l'Horeca (gîtes, chambres d'hôtes, restaurants, cafés).

13. Supracommunalité et fusion des communes.

Merbes-le-Château est une petite commune. Certains diront que c'est un atout, d'autres une faiblesse. Pour la majorité communale, c'est en tout cas un fait qu'il faut défendre, en cette période troublée où l'on reparle de fusion des communes, sous peine d'une dilution irréversible de notre identité dans un espace nouveau où nous risquerions d'être réduits à quelques pions sur un nouvel échiquier politique.

La majorité n'est pas favorable à une nouvelle fusion des communes. Notamment parce que les matières dont on pouvait penser qu'elles devaient être légitimement centralisées, l'ont déjà été au sein de structures supracommunales, et pas toujours d'ailleurs au bénéfice des plus petites communes... Quant aux autres matières, celles

qui sont plus proches des habitants, la tentation d'une plus grande centralisation nous paraît contraire à l'intérêt citoyen. De plus les incitants financiers sont loin d'être clairs et apparaissent plutôt, tels qu'ils sont formulés aujourd'hui, comme le décor publicitaire d'un grand dessein jacobiniste qui nierait les particularismes locaux.

14. Aspects budgétaires (annexes 1,2,3).

La commune de Merbes-le-Château dispose aujourd'hui d'une balise d'investissement s'élevant à 5.116.800 € (4264 habitants x 1200 €) pour la mandature 2019-2024.

L'annexe 1 est le rapport du Collège accompagnant les comptes annuels de l'exercice 2017 en application de l'article L1122-23 du CDLD.

L'annexe 2 est le rapport du Collège relatif au budget 2019 (article L1122-23 du CDLD).

L'annexe 3 est un tableau qui reprend les principaux projets/actions repris dans la Déclaration de politique communale 2019-2024 et qui indique les montants estimés, les voies et moyens ainsi que la période de réalisation. Ce tableau, établi en euros constants, doit être pris avec toute la prudence requise compte tenu des incertitudes liées tant aux recettes communales qu'aux devis estimatifs des projets/actions.